



FLASH INFO

N°13

5 octobre 2026

Carburants : les IMT doivent autoriser 3 jours de télétravail !



UNE CHARGE FINANCIERE INSOUTENABLE

Entre l'augmentation constante du coût des carburants et l'inflation générale, se rendre sur son lieu de travail en voiture personnelle pèse lourdement sur le pouvoir d'achat de nombreux collègues. Pour celles et ceux qui habitent loin ou ne disposent pas d'une desserte suffisante en transports collectifs, le trajet domicile-travail est devenu un véritable gouffre financier.

Face à cette situation, vos représentants UNSA-Cefi ont porté une proposition claire lors du CSA IMT : faciliter temporairement le passage à 3 jours de télétravail par semaine pour soulager immédiatement les agents les plus impactés.

Un refus dogmatique et incompréhensible de la Direction

Contre toute attente et malgré l'urgence sociale, la Direction a catégoriquement rejeté notre proposition.

Pourtant, cette mesure de bon sens :

- N'a aucun impact budgétaire négatif pour notre administration.
- Préserve pleinement la continuité du service public.
- Offre une bouffée d'oxygène financière immédiate aux agents contraints de prendre leur véhicule au quotidien.

LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 5 MAI 2026

La Direction ne peut ignorer la Circulaire de sa propre tutelle !

L'UNSA Finances est intervenue à de nombreuses reprises pour obtenir ce mécanisme de TT exceptionnel pour les agents dont le domicile est éloigné de leur lieu de travail.

Cette Circulaire du 5 mai 2026 relative à la hausse du coût des carburants permet d'assouplir et d'augmenter de manière exceptionnelle le recours au télétravail pour les agents de l'État.

Rappel des mesures clés de la Circulaire :

- Le plafond légal de droit commun autorise jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine pour un agent à temps plein.
- Les services ont pour consigne de traiter avec célérité les demandes d'évolution de quotité de télétravail qui leur sont adressées.
- Ces mesures doivent demeurer en vigueur tant que le niveau des prix des carburants le justifie.

LE POINT DE VUE DE L'UNSA-Cefi

Nous demandons l'application immédiate de la Circulaire ministérielle du 5 mai 2026 au sein de notre administration et un examen rapide et bienveillant des demandes d'extension temporaire à 3 jours de télétravail pour tous les agents confrontés à des contraintes de déplacement en véhicule individuel.

Nous vous conseillons de :

- Déposer dès à présent votre demande écrite d'augmentation temporaire de télétravail (jusqu'à 3 jours) auprès de votre hiérarchie, en invoquant expressément vos contraintes de trajet domicile-travail et la Circulaire ministérielle du 5 mai 2026.
- Mettre en copie vos représentants du personnel (vincent.derozier@mines-ales.fr) pour nous permettre de suivre vos demandes et intervenir en cas de refus injustifié.

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr